

# **Motions votées à l'unanimité moins 2 voix**

## **au lycée Descartes de Champs sur Marne**

### **Motion pour le maintien des deux postes de philosophie**

Nous demandons le maintien des deux postes de philosophie.

En effet, la suppression de l'un de ces deux postes entraînerait pour la matière un fonctionnement fragilisé (nombreux remplaçants, dégradation du travail d'équipe...).

De plus, le contexte actuel fait que l'enseignement de la philosophie revêt aujourd'hui une importance particulière, à l'heure où l'on parle de développer l'esprit critique et la tolérance chez tous nos élèves.

Le poste doit être maintenu notamment pour le dédoublement de l'enseignement de cette discipline dans les filières technologiques où un effectif réduit est beaucoup plus propice à l'exercice du jugement, comme le souligne M. Gaume, directeur de cabinet de la ministre de l'Education nationale, dans une note du 15 janvier 2015 adressée aux recteurs.

### **Motion pour l'abondement de la DHG pour l'ouverture de la spécialité RHC en TSTMG**

Nous soulignons le grand intérêt de l'ouverture de la spécialité Ressources Humaines et Communication en Terminale STMG au Lycée Descartes. Nous déplorons néanmoins qu'elle se fasse à moyen constant et demandons un abondement de 6 heures permettant des conditions d'enseignement satisfaisantes et des dédoublements.

### **Motion contre le regroupement des 1<sup>ère</sup> ES-L**

Nous souhaitons que les sections ES et L en première soient distinctes pour permettre un allègement des effectifs dans les sections ES. Cette distinction entraînerait la création d'une deuxième première ES à 24 élèves et la création d'une première L à 24 élèves.

### **Motion maintenance informatique**

L'évolution des méthodes pédagogiques, le développement de nouvelles disciplines, exigent de plus en plus l'utilisation de moyens informatiques, soit par l'enseignant soit par les élèves eux-mêmes. Cette évolution exige non seulement des matériels performants mais aussi des salles aménagées ainsi qu'une maintenance régulière. Cette maintenance ne peut être assurée convenablement que par une décharge horaire accordée à un ou plusieurs enseignants de l'établissement et non par une indemnité comme le prévoit, dans son état actuel, le nouveau décret sur les obligations de service.

C'est pourquoi le CA du lycée de Champs-sur-Marne réuni le 6 février 2015 demande que sa DHG soit abondée **d'un poste à mi-temps au moins** pour répondre, en partie, à ce besoin.

### **Motion IMP**

Certaines disciplines sont touchées par le remplacement des heures de laboratoire ou de coordination par des indemnités. Nous nous opposons à cette mise en place qui augmente le nombre d'heures de service et dont la rémunération ne couvre pas l'investissement fourni et qui sera décidé de manière arbitraire.

### **Motion pour la création d'une classe de seconde supplémentaire**

Compte-tenu de l'augmentation des effectifs de manière durable sur le secteur, nous demandons la création d'une classe de seconde supplémentaire.

### **Motion pour la transformation des heures banalisées dans l'emploi du temps**

Nous demandons la transformation des heures banalisées du mardi dans l'emploi du temps en plage horaire libérée par section de terminale permettant la mise en place de devoirs communs réguliers. L'expérience menée cette année pour les Terminales STMG semble porter ses fruits et nous demandons sa généralisation à toutes les sections afin de préparer au mieux nos élèves au baccalauréat.

### **Motion adressée à la Région**

Le CA du lycée de Champs-sur-Marne s'est tenu le 6 février 2015 en l'absence de représentant de la Région Ile-de-France.

Nous ne pouvons que regretter cet état de fait, maintenant habituel, et demander que notre collectivité de rattachement montre son intérêt pour le fonctionnement de notre établissement dont elle a la charge.

### **Motion pour le paiement des heures bac pour les assistants d'éducation et l'OP**

Nous déplorons le non-paiement à ce jour des heures effectuées en Juin 2014 pour le secrétariat du bac par deux assistants d'éducation et l'ouvrier professionnel alors que tous les autres intervenants ont déjà été rémunérés pour cette tâche. Nous exigeons le paiement immédiat des heures dues.

#### **Autre intervention :**

Les professeurs du Lycée Descartes réunis en heure syndicale le 6 février 2015 tiennent à apporter tout leur soutien à M. Redjekra, proviseur adjoint, Mme Duchêne, CPE ainsi qu'à Mme Cros, agent d'accueil suite à l'agression subie dans l'exercice de leur fonction le 2 février.